



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.85/L.47 (Abstract)
17 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

NORMALISATION NATIONALE :

PRINCIPES DE TOPONYMIE A L'USAGE DES CORRECTEURS DE CARTES
ET AUTRES CORRECTEURS

Canada
(Mise à jour : 1992)

Document présenté par le Canada**

Résumé

Les "Principes de toponymie" comprennent des informations sur le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG) et ses comités consultatifs, ainsi que sur les organismes toponymiques provinciaux et territoriaux. Les noms géographiques (officiels) pour l'usage fédéral sont ceux approuvés par le CPCNG sur l'avis de ses membres compétents. Le document comprend une discussion sur l'utilisation des langues officielles du Canada (anglais et français) sur les cartes fédérales et dans les textes et des matériaux utiles pour le choix de noms de lieu appropriés. Les appendices donnent la version anglaise du décret portant création du CPCNG, les principes de toponymie du CPCNG, les entités géographiques du Canada avec leur nom en anglais et en français, et des abréviations pour les utilisations cartographiques. La plupart de ces matériaux sont disponibles aussi en français.

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Préparé par Helen Kerfoot, Secrétaire du Comité permanent canadien des noms géographiques.